



## Paris JO 2024 – J11 – Sport et JO – une victoire locale pour tous les citoyens

Les collectivités locales sont le premier niveau d'exercice de la démocratie. Au sein du Conseil de l'Europe (47 pays membres en 2024), la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par 47 Etats membres du Conseil de l'Europe en 1988, est devenue un traité international de référence. Elle fixe des normes communes pour protéger et développer les droits et les libertés des collectivités locales. Elle engage les Etats européens à respecter des principes et pratiques démocratiques- le droit de participer à la gestion des affaires publiques, à l'autonomie, à l'élections d'organes locaux ; avec des compétences, structures et ressources financières propres. Dans l'Union européenne, depuis 2003, la Semaine européenne des régions et des villes est organisée conjointement par le Comité européen des régions (CdR) et la Commission européenne. Elles sont les premières à bénéficier des fonds structurels européens.

Les collectivités locales jouent un rôle primordial en matière sportive. Les communes sont les premiers contributeurs du sport. Le principal poste de dépenses est la construction, la rénovation et la maintenance des installations sportives. Elles en sont propriétaires mais passent des conventions avec des entreprises privées pour assurer un financement trop coûteux pour leurs administrés. La Ville de Paris, propriétaire du Parc des Princes, a confié sa concession au club de football Paris Saint-Germain (PSG). Le Stade de France appartient à l'Etat qui a passé une convention avec le consortium Vinci-Bouygues. Le Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB) a été rebaptisé Accor Arena POPB depuis 2015 avec le parrainage du groupe Accor (dix ans). Stade de France , Parc des Princes et POPB ont été des arguments décisifs pour que la sélection du dossier de Paris 2024 par le CIO en 2017.

Paris n'est pas seule dans le dossier olympique Paris 2024. Le département de Seine Saint Denis a bénéficié de l'effet JOP- 7 piscines construites ou rénovées, 11 gymnases ou stades neufs, des infrastructures autoroutières, 4100 nouveaux logements (village olympique), des parcs remis en état, des pistes cyclables...La région Ile de France, compétente en matière de transports, a aussi célébré la manne olympique- prolongement de lignes de métro (11 et 14 jusqu'à Orly) et de RER, deux nouvelles gares (Porte Maillot et La Défense). Les sites olympiques concernent d'autres territoires métropolitains en dehors de l'Ile de France et l'Outre-mer (Tahiti) pour les épreuves de surf. Ils ont tous bénéficié de l'effet olympique.

Les sensibilités politiques de la maire de Paris, du président du Conseil départemental de Seine Saint Denis ou de la présidente de la Région Ile de France sont très différentes. Ils ont vu l'avantage d'être groupés, et de former un « front républicain » pour remporter le dossier olympique qui avait déjà convaincu des présidents de la République aux sensibilités politiques très différents. Le mouvement sportif est hétérogène - certaines fédérations revendiquent un attachement « éducation populaire » et sport pour tous, tandis que d'autres sont plus « sport de haut niveau » avec un discours plus élitiste. Quand il s'est agi de défendre le dossier olympique, le mouvement sportif a su parler d'une seule et même voix.

Le sport n'a ni couleur politique, ni origine sociale, ni préférence territoriale- il est accessible à tous, et pour tous, avec le soutien déterminant d'élus locaux et de collectivités locales engagées sur le terrain, en première ligne pour défendre les droits de leurs administrés, sans exclusive.

- (1) Wladimir Andreff, Jean-François Bourg, Bénédicte Halba, Jean-François Nys, « Les enjeux économiques du sport en Europe », rapport remis au Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour le Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1994.
- (2) Commission européenne (2007) « Livre Blanc sur le sport » - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52007DC0391&from=DA>
- (3) Commission européenne, semaine européenne des régions et des villes - <https://cor.europa.eu/fr/events/Pages/European-week-of-regions-and-cities-EWRC.aspx>
- (4) Conseil de l'Europe, Charte européenne de l'autonomie locale- <https://www.coe.int/fr/web/congress/european-charter-of-local-self-government>
- (5) Sophie Fay « JO : les transports prêts pour l'affluence », Le Monde, jeudi 25 juillet 2024
- (6) Mickaël Gamrasni « Olympiques ! La France des Jeux », France, documentaire diffusé le 16 juillet 2024 sur France 2
- (7) Bénédicte Halba (1997) « Economie du sport », Paris : Economica
- (8) Bénédicte Halba (1999) « Dopage et sport », Toulouse : Milan
- (9) Bénédicte Halba (2010) - Valoriser les acquis de l'expérience des élus locaux - Pouvoirs locaux, Revue de l'Institut de la Décentralisation, n°85, juin 2010
- (10) Bénédicte Halba, initiatrice et co-coordinatrice avec l'Institut national de la Décentralisation (INDL) du projet VA2EL- Valoriser les acquis de l'expérience des élus locaux (projet européen Leonardo da Vinci- 2008-2010)- <https://www.iriv-vaeb.net/projet.php?id=15>
- (11) Site officiel du COJO-<https://olympics.com/fr/>
- (12) Silvia Zappi « Stéphane Troussel tire son épingle des Jeux », Le Monde, samedi 20 juillet 2024

© dr Bénédicte Halba, docteure en Economie du sport (Université de Paris I Panthéon Sorbonne- Janvier1996), Paris, 6 août 2024